

Agence GUY HOQUET REIMS Jean Jaurès  
 13 place Alfred  
 Brouette 51100 REIMS  
[reimsjeanjaures@guyhoquet.com](mailto:reimsjeanjaures@guyhoquet.com)

## TRANSACTIONS

**Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.**

Prix du bien	Honoraires (TTC)
< ou = 50 000 €	5000€
De 0€ à 100 000 €	10 %
De 100 001 € à 150 000 €	9 %
De 150 001 € à 200 000 €	8 %
De 200 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 500 000 €	6 %
<b>Au-delà de 500 001 €</b>	<b>5 %</b>

## LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (*article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier*).

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	8 €/ m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 €/ m <sup>2</sup>

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	8 €/ m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 €/ m <sup>2</sup>